

La correspondance entre Augustin et Pélage

Ce titre étonnera ceux qui ne connaissent pas (encore) l'importante découverte – une de plus – qu'a faite Fr. Dolbeau dans un manuscrit tardif de Césena et qu'il a immédiatement publiée, en 1995, sous le titre : *Le sermon 348A de saint Augustin contre Pélage. Édition du texte intégral*¹. La nouveauté réside dans le sous-titre : la publication du texte *complet* d'un sermon dont nous ne connaissions que le tiers par les *Excerpta ex operibus s. Augustini* confectionnés par Eugippe au tournant du VI^e siècle².

Or, les parties omises par Eugippe contiennent plusieurs renseignements nouveaux sur les relations d'Augustin avec Pélage et sur les événements survenus en Palestine en 415 et 416. Certains de ces renseignements viennent compléter ce que la publication par J. Divjak de la *Lettre 19** d'Augustin à Jérôme avait déjà révélé en 1981³ ; d'autres sont entièrement nouveaux et méritent qu'on les considère avec attention.

Dans l'exposé qu'il fait à ses fidèles d'Hippone de l'expansion de l'hérésie récente et de la manière dont il l'a lui-même progressivement connue et réfutée⁴, Augustin en arrive à ce qu'il vient d'apprendre, à une date que l'on peut fixer en mai 416⁵ : Pélage, qui passait pour « l'auteur de l'hérésie » a, en Orient où il se trouve, été absous par une action des évêques (orientaux). Il n'a pas reconnu comme siens les points qu'on lui reprochait et il a rejeté, en les condamnant, les thèses que d'autres répandaient comme venant de son enseignement. Rien, jusqu'ici, que nous ne puissions reconstituer à l'aide des écrits même d'Augustin dans les jours et les mois suivants : Pélage a été

1. *Recherches Augustiniennes* 28, 1995, p. 36-63. Le texte compte 267 lignes, p. 53-63.

2. Éd. P. KNÖLL, *CSEL* 9, 1, p. 899-903 : § 281. Sur la transmission, je renvoie à l'étude de Fr. DOLBEAU, p. 37-39 et 51.

3. *Epist.* 19*, *CSEL* 88, p. 91-93 = *BA* 46 B, p. 286-290, et mon commentaire, p. 507-516.

4. *S.* 348A, 5, p. 55-56, l. 62-75.

5. Sur cette date, voir Fr. DOLBEAU, p. 48-50.

officiellement blanchi au synode de Diospolis en décembre 415, après avoir fourni une explication orale rapide et lénifiante des textes dont on l'accusait d'être l'auteur, s'être désolidarisé des thèses qu'on attribuait à Caelestius et les avoir condamnées. Je n'entre pas ici dans le détail du déroulement même de ce synode.

Au printemps de 416, Augustin a reçu des informations orales d'Orose, du prêtre Innocentius, de Lazare d'Aix, du diacre Palatinus, et des lettres multiples de Jérôme⁶, sur cet acquittement en particulier. Dès ce moment cependant, Augustin veut vérifier ce qui s'est passé à Diospolis où ne se trouvait aucun de ses informateurs. C'est en présentant cette intention à ses fidèles après l'arrivée du dernier messenger qu'il en vient à parler de ses rapports épistolaires avec Pélage. Il n'a pas encore connaissance des *Gesta* (officiels) du synode, mais il a reçu, venant, lui dit-on, de Pélage, une *Defensio* concernant les accusations formulées contre lui (à Diospolis), avec un message oral donné au porteur, mais sans aucune lettre (d'accompagnement) de la part de Pélage, alors que lui-même a écrit l'année précédente à Pélage, voire a l'habitude de lui écrire... Je transcris le passage qui va particulièrement nous retenir :

« ...Gesta quidem ad nos nondum peruenerunt. Verumtamen, *quia solemus ei tamquam seruo Dei familiariter scribere, ut ipse nobis*, priore anno, cum filius meus presbyter Orosius, qui nobiscum est ex Hispania seruus Dei, isset ad Orientem cum litteris meis, scripsi per eundem ad eundem Pelagium, non eum notans litteris meis, sed exhortans audiret a presbytero quod mandau... » (S. 348A, 6, l. 80-85)

Dans les méandres de son exposé oral, qui retrace les rapports écrits qu'il a eus avec Pélage, mais aussi avec Jérôme⁷, ce qui inquiète Augustin, c'est qu'en 415, *priore anno*, il a, par l'intermédiaire d'Orose, écrit à Pélage, et que celui-ci ne lui a pas répondu. Au contraire, Jérôme, à qui il avait également écrit par Orose, lui a répondu par le même porteur. Il lui a même envoyé un ouvrage, que, malgré le texte corrompu, on peut facilement reconnaître⁸. Pélage, reprend-il, a été absous ; mais s'il a fait parvenir à Augustin sa *Defensio*, il n'a pas accompagné celle-ci d'une lettre qui authentifie cet envoi⁹ : le procédé l'intrigue et il va en donner les raisons.

Il énonce le risque qu'il court à utiliser cette *Defensio* sans avoir pu vérifier, non tant si celle-ci correspond à la défense effectivement présentée devant les évêques de Diospolis, mais si cette *Defensio* émane bien de Pélage lui-même. N'ayant pas authentifié cette *Defensio* par une lettre d'accompagnement, Pélage

6. L'ordre strict est donné par l'*Epist.* 19*, 1, BA 46 B, p. 286, l. 1-10 : Innocentius est arrivé à Hippone avant Orose. On sait que celui-ci s'est arrêté à Carthage (*ap.* Augustin, *Epist.* 175, 1). Mais il n'est pas sûr qu'Innocentius et Orose aient fait route ensemble jusque-là.

7. S. 348A, 6, p. 56, l. 87-90, avant de revenir à Pélage : « Ille [Pélage] uero, sicut dixi... »

8. Il s'agit de l'*Altercatio Attici et Critobuli*, dont l'*Epist.* 19*, 1 déclare qu'elle est déjà arrivée à Ravenne. Selon moi, elle y a été envoyée avant l'automne 415.

9. S. 348A, 7, p. 57, l. 93-100.

pourra, dit Augustin, nier qu'il ait envoyé la dite *Defensio*¹⁰. En utilisant sans précaution un tel texte, Augustin pourrait être accusé de calomnie, jusques et y compris devant un tribunal. Mais avant l'éventualité de ces conséquences juridiques possibles, ce qui surprend le prédicateur, c'est qu'il a, jusqu'ici, eu avec Pélage des rapports amicaux. Or, il n'a pas reçu de réponse écrite à la lettre portée par Orose l'année précédente, ni par Orose lui-même, ni au moins par le diacre Palatinus, auquel Pélage n'a confié qu'un message oral, qu'il peut donc ne pas reconnaître un jour...

Tout cela est clair, même si le procédé contrevient aux politesses et aux règles épistolaires de l'époque. Ce qui l'est moins, c'est l'attendu, ou au moins, la manière dont il est présenté : « quia solemus ei tamquam seruo Dei familiariter scribere, ut ipse nobis... » Augustin entretient-il donc une correspondance régulière avec Pélage ? Alors, depuis quand ? Qu'en savons-nous ? Connaissons-nous certaines au moins de ces lettres et pouvons-nous les dater ? Telles sont les principales questions auxquelles, dans l'état actuel de notre documentation, et après examen des hypothèses formulées concernant un au moins de ces échanges, je voudrais m'attacher dans les pages qui suivent, avant de revenir sur le texte même de la seule lettre d'Augustin à Pélage qui nous soit parvenue.

I. – LES LETTRES CONNUES D'AUGUSTIN À PÉLAGE

Recensons donc tout d'abord les lettres d'Augustin adressées à Pélage dont nous connaissons l'existence. Elles sont au nombre de quatre et peuvent être classées dans l'ordre *relatif* suivant :

1) La réponse d'Augustin à une lettre personnelle de Pélage, qui sera produite au synode de Diospolis à la fin de 415. Pélage présentera cette lettre, avec quelques autres lettres d'évêques dont nous ne connaissons pas l'identité, pour montrer qu'il était en bons termes, entre autres, avec l'évêque d'Hippone et que celui-ci lui témoignait son estime, voire son admiration, comme les autres évêques. Devant l'usage exagéré, sinon détourné, qui avait été fait de sa réponse, Augustin en a inséré le texte dans son *De gestis Pelagii*¹¹, après en avoir donné une interprétation dont nous aurons à reparler, de même que nous aurons à établir la datation absolue de cet échange.

2) La lettre confiée à Orose lors de son départ pour les Lieux saints au printemps de 415. L'existence de cette lettre nous est révélée par le S. 348A et ce renseignement éclaire d'une lumière toute nouvelle l'attitude d'Orose en

10. *Ibid.*, I. 100-101.

11. Augustin, *De gestis Pelagii*, 52, BA 21, p. 542-544. C'est ce qui a sauvé cette lettre dont les Mauristes ont fait l'*Epist.* 146 actuelle. Cette lettre n'apparaît dans aucun manuscrit de lettres d'Augustin. L'ordre des Mauristes est passé dans les éditions modernes, à commencer par celle d'A. GOLDBACHER dans le CSEL 44, p. 273-274.

Palestine : celui-ci n'était donc pas le simple porteur de questions posées à Jérôme¹². Il a reçu d'Augustin une mission auprès de Pélage, que la lettre qui lui est confiée authentifie et introduit¹³. L'évêque d'Hippone a donc tout intérêt à ne pas indisposer le destinataire s'il veut que celui-ci écoute son messager. D'où la description qu'il donne de cette lettre dans le *S.* 348A, 6, dont nous avons cité quelques lignes en commençant : « non eum notans litteris meis, sed exhortans audiret a presbytero quod mandavi », ce qu'on peut traduire à peu près comme ceci : « sans le blâmer dans ce que j'écrivais (ou dans ma lettre), mais en l'exhortant à écouter le prêtre et ce que je lui avais confié ».

Cette indication sur le ton et le contenu de cette lettre de 415 ne peut être dissociée de ce qu'Augustin est en train de faire en ce même début de 415¹⁴, ni du ton volontairement courtois qu'il adopte dans l'ouvrage par lequel il répond au *De natura* de Pélage qu'il vient de recevoir de deux anciens disciples de celui-ci. Dans ce *De natura et gratia*, Augustin, à mainte reprise, multiplie les termes d'amitié, souligne la part de vérité contenue dans les propos de Pélage, et, si le ton est parfois un peu tendu, il n'est jamais agressif, encore moins injurieux¹⁵. Augustin cherche à instruire Pélage et ses disciples¹⁶, non à les

12. Orose apporte à Jérôme deux mémoires ou livres, en réalité deux questions angoissées qui touchent aux discussions avec Caelestius et Pélage ; il apporte aussi en Palestine les ouvrages qu'Augustin a composés contre Caelestius et les siens depuis 411.

13. J'éclaire ce point dans ma Lecture à la XIIIth Conference of Patristic Studies d'Oxford (août 1999) : *Pélage en son temps : données nouvelles pour une présentation nouvelle*, 3^e partie.

14. Orose a quitté Hippone au début de 415, à un moment où Augustin a entamé sa réfutation du *De natura* de Pélage, mais ne l'a pas terminée. En juillet 415, Orose évoquera l'ouvrage en cours (*Liber apologeticus*, 3, 5, *CSEL* 5, p. 607, l. 6-8).

15. Voici, sans souci d'être exhaustif, un certain nombre d'affirmations, de précautions, d'atténuations, etc, par lesquelles, au long du *De natura et gratia*, Augustin ménage la susceptibilité de Pélage et sauvegarde l'amitié : § 6 : « nolo quod sequitur dicere ne amicis nostris ... facere existimetur iniuriam » ; § 7 : « quod in libro isto agitur, nolo dicere ab sciente, ne illum qui eum scripsit ne christianum quidem habendum iudicem, sed, quod magis credo, a nesciente, magnis sane uiribus... » ; § 21 : « uidete, quae, quomodo nesciens nitatur euertere... » ; § 22 : « ... o frater, bonum est et ut meminere te esse christianum... » ; § 30 : « Acute sane tractat et uersat... » ; § 38 : « tam sane hoc multum faueo libri auctori quod ... Ait enim acutissime atque uerissime ... Ac per hoc placet illi et recte placet ut ... sicut etiam huic rectissime placet... » ; § 40 : « qui sanum sapit... » ; § 42 : « sed huic iam placet et recte placet... » ; § 52 : « Si nesciremus quae sequantur, his tantum auditis falsa nos de illis iactante fama et quibusdam fratribus idoneis testibus asseuerantibus credidisse putaremus. Quid enim dici breuius potuit et uerius... ? Hoc et nos dicimus, iungamus dexteris » ; § 73 : « amico nostro merito placet... » Je n'ignore pas que certains de ces compliments constituent plus d'une fois la protase d'une phrase dont l'apodose est moins louangeuse, ni que certains appels au nom de chrétien pouvaient paraître ironiques à quelqu'un qui avait tant de fois développé ce thème. Mais, à l'époque, Augustin ne connaît pas encore le *De uita christiana*, ni aucun autre traité de Pélage en dehors de ce *De natura* (celui-ci pouvait contenir un appel analogue, vu la fréquence avec laquelle Pélage le profère). Nous sommes loin cependant, non seulement de Jérôme, mais aussi des ouvrages contre les Manichéens ou les Donatistes.

écraser ni à les blesser. Il garde intentionnellement, comme il le dira plus tard, un ton amical¹⁷ et fait vers Pélagé toutes les avances possibles.

3) Autre lettre dont nous ignorions l'existence avant 1981, celle que, dans la nouvelle *Lettre 19**, 4, Augustin déclare à Jérôme avoir envoyée à Pélagé par l'intermédiaire du moine Luc. Il vient d'avertir Jérôme, auquel il envoie, par le même courrier, le *De natura* de Pélagé et son propre *De natura et gratia*, qu'il s'est, dans son ouvrage, adressé, non à Pélagé, mais à ses anciens disciples : « J'ai écrit à eux, non à Pélagé, tout en répondant à son ouvrage et à ses propos, mais en taisant encore son nom ; car je désirais le corriger comme un ami, ce que, je l'avoue, je désire encore et dont je ne doute pas que ta Sainteté le souhaite également. »¹⁸ Notons cette nouvelle mention de l'amitié à respecter ou à sauvegarder. Elle correspond à ce que nous avons trouvé dans l'ouvrage écrit un an plus tôt. Mais elle tranche avec ce qui est dit à Jérôme dans cette lettre aujourd'hui confiée au moine Luc : « Enfin, je lui [Pélagé] ai écrit à lui-même aussi, quelque chose que, si je ne me trompe, il recevra avec aigreur, *quod, nisi fallor, acerbe accepturus est*, mais qui lui sera peut-être utile par la suite pour recouvrer la santé. »¹⁹ Voilà qui ne devait pas être un témoignage d'amitié à l'antique, mais une lettre de remontrance.

Sans entrer ici dans le détail, on peut ajouter que cette lettre est postérieure au *S.* 348A et qu'elle reflète un certain changement dans l'attitude d'Augustin par rapport aux précautions qu'il croyait alors devoir prendre. La *Lettre 19** fait bien allusion à l'arrivée du diacre Palatinus, celui qui était présent dans la basilique d'Hippone lors du *S.* 348A et qui était même, peut-on dire, la cause de l'intervention d'Augustin. Elle apprend aussi à Jérôme que Pélagé s'est arrangé pour que parvînt à Augustin aussi « sa brève et récente apologie contre les accusations des Gaulois, comme il les appelle »²⁰. Il s'agit bien là du texte apporté par Palatinus d'après le *S.* 348A, 7. Mais le Sermon qui évoque, comme on l'a vu, les échanges affectueux d'un passé plus ou moins lointain, ne montre pas qu'Augustin envisage d'écrire à nouveau à Pélagé. Au contraire, Augustin se méfie et craint que le comportement de Pélagé – qui s'est arrangé pour que sa *Defensio* parvienne à Augustin, mais qui ne lui a rien écrit personnellement – ne recèle un piège ou au moins une échappatoire. Quand il écrit cette *Lettre 19** à Jérôme, Augustin s'est donc partiellement ravisé : il écrit au moine une lettre un peu vive.

4) Il est fait mention d'une (quatrième) lettre, écrite très vraisemblablement par Augustin, dans la lettre qu'à l'automne 416, Aurelius, Alypius, Augustin,

16. Outre l'introduction du traité, voir, p. ex., les § 42 et 43. Augustin le précisera à Jérôme dans sa *Lettre 19**, 3 ; voir *infra*, et n. 18.

17. Voir *Epist.* 19*, 3 : « quoniam sicut amicum corrigi cupiebam... » ; voir *infra* n. 18.

18. *Ibid.* : « ad eos sane scripsi non ad Pelagium, illius tamen operi uerbisque respondens eius adhuc tacito nomine, quoniam sicut amicum corrigi cupiebam, quod fateor adhuc cupio, quod nec tuam Sanctitatem ambigo optare. »

19. *Ibid.*, 4, p. 290, l. 52-54.

20. *Ibid.*, 2, p. 288, l. 24-26.

Evodius et Possidius envoient à Rome à Innocent²¹. Ils demandent à l'évêque de Rome de la faire parvenir à Pélage. Cette lettre des cinq évêques (*Epist.* 177) suit et accompagne l'envoi à Innocent des lettres synodales des conciles de Carthage (*Epist.* 175) et de Milev (*Epist.* 176) tenus entre avril-mai et septembre 416. La lettre qu'Innocent est prié de faire parvenir à Pélage répond, est-il précisé, à la *purgatio* que Pélage a fait parvenir en Afrique, et en particulier à Augustin lui-même²². Cette information précieuse permet de distinguer cette lettre d'autres écrits et d'autres lettres.

On pourrait en effet penser que cette lettre n'est autre que le *De gestis Pelagii* qui, au début et à la fin, s'adresse à Aurelius. Une telle solution est exclue, pour plusieurs raisons. Le *De gestis Pelagii* est bien un livre – non une lettre, avec adresse et souscription –, comme l'indique la conclusion²³ et le montre sa recension dans les *Retractationes*²⁴. D'autre part, dans leur lettre à Paulin de Nole en 417, Augustin et Alypius déclarent que les lettres synodales (*Epist.* 175-176) et la « lettre familière » à Innocent (*Epist.* 177) ont été envoyées avant même que les *Gesta* officiels – ceux dont s'occupe le *De gestis Pelagii* – soient arrivés jusqu'à eux et même en Afrique²⁵. Cette indication s'accorde avec la date de rédaction du *De gestis*, que l'on doit placer à l'extrême fin de 416 ou (et) les premiers mois de 417²⁶.

Doit-on pour autant penser que cette lettre confiée à Innocent n'est autre qu'un double de celle qu'Augustin déclarait à Jérôme avoir envoyée à Pélage par l'intermédiaire du moine Luc ? Puisque nous avons noté un certain changement d'attitude d'Augustin entre le moment du S. 348A et celui, peu éloigné, de la *Lettre* 19* qui mentionne l'envoi d'une lettre un peu vive à Pélage, on ne peut exclure que cette lettre du printemps 416 ait déjà, en plus de reproches pour le manquement à la politesse que représentait l'absence de lettre d'accompagnement de la *Defensio*, contenu quelques allusions à cette *Defensio* apportée par Palatinus, voire la réfutation de certains points. Mais, outre qu'un tel contenu jure avec la prudence dont fera encore preuve le début du *De gestis*²⁷, on comprendrait mal qu'il n'en fasse pas mention à Jérôme, même si celui-ci pourra par lecture directe connaître le contenu de cette lettre comme celui des autres écrits confiés au moine Luc. Il vaut donc mieux penser que, faute de recevoir la moindre réponse, ni de Pélage, ni de Jean, auquel il a demandé une copie des Actes de Diospolis²⁸, faute peut-être aussi de voir revenir le moine

21. *Ap.* Augustin, *Epist.* 177, 15, *CSEL* 44, p. 684-685. Je corrige ici une étourderie de mon commentaire de la BA 46 B, p. 512 : l'*Epist.* 19* est antérieure au concile de Numidie.

22. *Ibid.*, p. 684, l. 14-p. 685, l. 2.

23. *De gestis Pelagii*, 66 : « unde iam huius libri terminus iste sit... »

24. *Retractationes*, 2, 47.

25. *Epist.* 186, 2, *CSEL* 57, p. 47, l.2-9.

26. Sur la date du *De gestis*, voir BA 46 B, p. 431-432.

27. *De gestis*, 1, où Augustin justifie sa prudence à ne pas répondre trop vite, en des termes qui rappellent la méfiance dont faisait preuve le S. 348A.

28. *Epist.* 179, 7, envoyée par l'intermédiaire de Luc (*Epist.* 19*, 4).

Luc qui avait promis un retour rapide, Augustin a tenté une nouvelle voie, en faisant de surcroît couvrir sa démarche par l'autorité de l'évêque de Rome²⁹.

En dernier ressort, Pélagé relevait de l'évêque de Rome où il avait longtemps vécu³⁰, et c'est à lui que Jean de Jérusalem, en juillet 415, avait proposé de remettre le conflit entre Pélagé et les Africains représentés par Orose³¹. Il ne semble pas qu'Innocent ait tenu compte de la demande des cinq évêques Africains. Dans sa réponse de la fin janvier 417 il ne cherche pas trop à savoir où se trouve Pélagé (*Epist.* 183, 2) ; il a bien reçu, lui aussi, par l'intermédiaire de laïcs romains, la *Defensio* de Pélagé, mais pas les *Gesta* officiels de la part des évêques de Palestine (*Epist.* 183, 3) : il émet des doutes sur le sentiment réel de Pélagé et demande à celui-ci de venir à Rome ou de lui envoyer sa demande de pardon pour l'erreur qu'il a professée (*Epist.* 183, 4) ; il a lu, avec effroi, le *De natura* que les Africains lui avaient envoyé ; mais, de la lettre qui lui avait été confiée pour Pélagé, il ne dit mot.

En remettant cette lettre à la discrétion d'Innocent, les évêques africains donnaient déjà une certaine publicité à leur résistance à Pélagé. Antérieur au concile de Milev, le S. 348A faisait état du trouble de la population chrétienne d'Hippone³². Augustin ne dut pas attendre de connaître la réaction d'Innocent et le sort réservé à sa lettre pour combattre l'impression mauvaise provoquée par les bulletins de victoire de Pélagé. En plus de la *purgatio* d'abord connue, le *De gestis* fera état d'une réponse de Pélagé à un prêtre de ses amis, qui était tout sauf une capitulation³³. L'évêque ne pouvait se contenter de laisser passer le temps et s'apaiser les remous dans sa propre communauté. N'avait-il pas promis à celle-ci de la tenir au courant ?³⁴

Quittons un instant les lettres adressées à Pélagé pour l'ouvrage qui les éclaire et qui nous a conservé la seule dont nous possédions le texte. Devant le silence de Rome et de la Palestine, on peut facilement comprendre qu'à la réception des Actes de Diospolis, envoyés en définitive par Cyrille d'Alexandrie, comme nous le savons maintenant³⁵, Augustin s'empressa de confirmer que les évêques de Palestine qui avaient acquitté Pélagé, avaient, avec lui-même, condamné son enseignement ordinaire antérieur, ainsi que celui de Caelestius. Vers la fin de son livre, Augustin fait état de la manière dont il a

29. *Epist.* 177, 15 : « eam legere potius non dedignabitur [Pélagé] magis in illa eum qui misit quam qui scripsit adtendens. »

30. C'est ce que les cinq évêques africains rappellent à Innocent : « Audiuimus enim esse in urbe Roma, ubi ille diu uixit, nonnullos... », *Epist.* 177, 2.

31. OROSE, *Liber apologeticus*, 6, 5, CSEL 5, p. 610-611.

32. S. 348A, 5. De même *Epist.* 19*, 1 : « de nefario errore hominum, quo non medio-criter perturbatur ecclesia. »

33. *De gestis Pelagii*, 54.

34. S. 348A, 15, p. 63, l. 264-267.

35. *Epist.* 4*, 2, BA 46 B, p. 108 et p. 431 sq.

d'abord entendu parler de Pélage³⁶ au temps où celui-ci vivait à Rome, avant de l'apercevoir à Carthage au printemps de 411. Il donne, entre autres, deux renseignements des plus importants : un certain temps avant 410, il a appris que Pélage, à Rome, argumentait « contre la grâce de Dieu » (b) et il aurait voulu vérifier cette *fama* par la lecture d'un ouvrage de Pélage ; en 410 même, lors du passage de celui-ci à Hippone en l'absence de l'évêque, personne ne l'a entendu tenir des propos hostiles à la grâce (c). Cependant, en 411-412, Augustin a constaté à Carthage la propagation « des idées de Pélage par la bouche de ceux qui passaient pour ses disciples » (f). En dehors de Caelestius bientôt condamné à Carthage (g), il a pensé qu'il valait mieux s'en prendre aux erreurs elles-mêmes plutôt qu'à leurs auteurs (h). C'est, de fait, l'attitude qu'on lui voit adopter en 412, 413, 414. Il estime qu'il doit conserver la même conduite lorsque deux disciples de Pélage, qu'il a lui-même tirés de l'erreur, lui remettent le *De natura* de Pélage. « C'est alors qu'il m'est apparu en pleine lumière et sans le moindre doute combien le poison de cette perversion était dangereux pour le salut des chrétiens (i). Cependant, je n'ai pas pour autant inséré le nom de Pélage dans l'ouvrage où j'ai réfuté son livre. J'ai estimé que je serais plus facilement utile si, *en observant les règles de l'amitié*, je ménageais encore son honneur, alors que je ne devais plus ménager ses écrits » (j). *Seruata amicitia*. C'est cette même amitié qu'Augustin veut voir respectée par Timase et Jacques. Ceux-ci l'ont remercié pour la rédaction du *De natura et gratia*, en regrettant que « ceux [Pélage] qui auraient pu tirer

36. *De gestis Pelagii*, 46, BA 21, p. 532-534 : « ... ut de me ipso potissimum dicam, (a) prius absentis et Romae constituti Pelagii nomen cum magna eius laude cognoui ; (b) postea, coepit ad nos fama perferre quod aduersus Dei gratiam disputaret. Quod licet dolerem et ab eis mihi diceretur quibus crederem, ab ipso tamen tale aliquid uel in eius aliquo libro nosse cupiebam, ut, si inciperem redarguere, negare non posset. (c) Postea uero quam in Africam uenit, me absente, nostro, id est Hipponensi litore exceptus est, ubi omnino, sicut comperi a nostris, nihil ab illo huius modi auditum est, quia et citius quam putabatur inde profectus est. (d) Postmodum, eius faciem Carthagine, quantum recolo, semel uel iterum uidi, quando cura collationis quam cum haereticis Donatistis habituri eramus occupatissimus fui. (e) Ille uero etiam inde ad transmarina properauit. (f) Interea, per ora eorum qui eius discipuli ferebantur dogmata ista feruebant, (g) ita ut Caelestius ad ecclesiasticum iudicium perueniret et reportaret dignam sua perversitate sententiam. (h) Salubrius sane aduersus eos agi putabamus, si hominum nominibus tacitis ipsi refutarentur et redarguerentur errores atque ita metu potius ecclesiastici iudicii corrigerentur homines quam ipso iudicio punirentur. Nec libris igitur aduersus mala illa disserere nec popularibus tractatibus cessabamus. § 47 (i) Cum uero mihi etiam liber ille datus esset a seruis Dei, bonis et honestis uiris, Timasio et Iacobo, ubi apertissime Pelagius obiectam sibi a se ipso tamquam ab aduersario, unde iam grandi inuidia laborabat, de Dei gratia quaestionem, non aliter sibi soluere uisus est nisi ut naturam cum libero arbitrio conditam Dei diceret gratiam, aliquando idque tenuerit nec aperte ei coniungens uel legis adiutorium uel remissionem etiam peccatorum, tum uero sine ulla dubitatione mihi claruit quam esset christianae saluti uenenum illius peruersitatis inimicum. (j) Nec sic tamen operi meo quo eundem librum refelli Pelagii nomen inserui, facilius me existimans profuturum si, seruata amicitia, adhuc eius uerecundiae parcerem.. » Comme dans mon art. « La date du *De natura* de Pélage. Les premières étapes de la controverse sur la nature de la grâce », in *REAug* 36, 1990, p. 270-271, j'introduis entre parenthèses les lettres qui distinguent les étapes indiquées par Augustin.

profit des lumières de cet ouvrage ne soient plus là » en Afrique³⁷. Augustin commente dans le *De gestis* : « Eux-mêmes ont pensé qu'il fallait encore taire le ou les noms [de ceux qui étaient critiqués], afin que *l'amitié survive*, mais que ce soit plutôt l'erreur commise par des amis qui meure. »³⁸ Le jeu de mots passe mal assurément. Gardons-en cependant le *uiuente amicitia*, qui, en 415, où est terminé le *De natura et gratia*, quelque temps après le départ d'Orose porteur d'une lettre amicale pour Pélage³⁹, est le même que celui de 416, où, malgré toutes les nouvelles reçues de Palestine, il désire toujours que Pélage soit corrigé « comme un ami », et prête le même désir à Jérôme⁴⁰.

En cette année 416, Augustin va cependant adresser à Pélage une et sans doute deux lettres d'admonestation. Le *De gestis Pelagii* est le premier ouvrage où le nom du « princeps et auctor huius perniciosi dogmatis », selon le S. 348A, 6, apparaisse dans le titre même. L'ouvrage, écrit à la fin de 416 ou (et) au tout début de 417, reste mesuré ; mais il n'hésite plus, cette fois, ni à nommer Pélage ni à critiquer sa pensée, ni à lui reprocher son attitude, ni à suspecter sa bonne foi, ni à le morigéner, en lui demandant de penser à Dieu. Le passage suivant vaut encore d'être cité, puisqu'il précède immédiatement la mention qu'Augustin va faire des lettres d'évêques et de la sienne propre, à une date que nous aurons à déterminer : « Mais maintenant, si Pélage songe à Dieu, s'il n'est pas ingrat envers sa miséricorde qui l'a conduit devant le tribunal épiscopal pour qu'il n'ait plus désormais l'audace de soutenir des thèses condamnées et qu'il apprenne qu'elles sont à rejeter et écarter, il recevra de meilleur cœur les écrits, où, en mentionnant son nom, nous crevons l'abcès à soigner, plutôt que ceux où, par crainte de lui faire mal, nous augmentions son enflure, ce que nous regrettons. »⁴¹

Augustin parle ici de *litterae* avant de parler d'*epistolae*, aussi bien pour celles des évêques que pour la sienne⁴², tandis qu'il ne parlait que de *scribere* et de *litterae* dans le S. 348A, aussi bien pour les *lettres* que pour les *écrits*⁴³. Je n'invoquerai assurément pas cette confusion ou cette imprécision pour justifier le « solemus ei tamquam seruo Dei familiariter scribere, ut ipse mihi », puisque, un peu plus loin, les lettres des évêques sont désignées par le mot de *litterae*⁴⁴. Mais je dirai que, jointes aux manifestations d'amitié, à la réserve dans la critique, surtout, qu'impose le désir de maintenir l'amitié au sens

37. *De gestis Pelagii*, 48, BA 21, p. 538. La lettre de Timase et Jacques, transcrite dans le *De gestis*, est devenue l'*Epist.* 168 dans la Correspondance d'Augustin.

38. *Ibid.*, 49, p. 538-540 : « ut uiuente amicitia, error potius moreretur amicorum », étape (j).

39. S. 348A, 6, l. 81 *sqq.* : *familiariter*. Voir le texte complet cité au début de ces pages.

40. *Epist.* 19*, 3 (voir le texte cité n. 18).

41. *De gestis Pelagii*, 50, BA 21, p. 540.

42. *Ibid.*, 50, 51, 52.

43. S. 348A, 5, l. 75 ; 6, l. 81, 83, 84, 87 ; 7, l. 100.

44. *De gestis Pelagii*, 53, BA 21, p. 544 : « quorumlibet de suis laudibus *litteras* legerit... »

antique, sans envenimer les relations, les deux lettres d'Augustin à Pélage antérieures à la réunion de Diospolis suffiraient déjà à justifier le *solemus*, le *familiariter*.

On pourrait comprendre, qu'en se remémorant, dans le sermon du début de 416, son état d'esprit au début de 415, lors de son envoi d'Orose en Palestine, il puisse affirmer avoir usé alors d'un ton amical, et avoir respecté ce *seruus Dei*⁴⁵. Le *familiariter tamquam seruo Dei* du S. 348A suppose, de fait, l'adaptation au domaine chrétien des règles épistolaires profanes utilisées « entre amis ». Quand il commentera l'adresse de l'actuelle *Lettre* 146 et l'emploi du terme *Dominus* dans le libellé de l'adresse, Augustin fera remarquer que les chrétiens, malgré le sens que le mot a pu prendre dans leur langage, l'emploient même à l'égard de non-chrétiens : « quod, *epistolari more*, etiam non christianis quibusdam scribere *solemus*... »⁴⁶ Ce qui rejoint l'esprit et le terme du S. 348A. Le *solemus* de ce sermon ne suppose pas des échanges plus ou moins réguliers, mais des règles épistolaires que l'on respecte. Pélage les a suivies une fois, Augustin deux fois, je crois, en dehors des ouvrages où il s'est comporté aussi en ami. Reste à établir la date à laquelle Pélage a écrit la lettre dont Augustin fait état dans son *De gestis* et celle de la réponse d'Augustin transcrite dans le même ouvrage. Je commencerai par éliminer que cette dernière lettre puisse se confondre avec la lettre confiée à Orose et qu'elle doive donc dater du début de 415, où une lettre a effectivement été envoyée à Pélage, d'après le S. 348A, 6.

II. – L'UNIQUE LETTRE DE PÉLAGE À AUGUSTIN

Jamais personne jusqu'ici n'a vraiment situé la première lettre d'Augustin (*Epist.* 146) en 415. À vrai dire, comment l'hypothèse aurait-elle pu être formulée, alors qu'on ignorait qu'Augustin avait écrit à Pélage par l'intermédiaire d'Orose ? Quant à faire maintenant de la *Lettre* 146, en même temps qu'une réponse à une lettre précédente de Pélage, la lettre par laquelle Augustin recommandait à Pélage Orose et sa mission – « sed exhortans [Pélage] audiret a presbytero quod mandavi... »⁴⁷ –, c'est faire peu de cas de l'enjeu de la discussion pour Augustin au moment où il prend connaissance du *De natura* de Pélage⁴⁸, à défaut même de connaître la tension survenue entre Pélage et

45. Sur ce point, voir la III^e partie.

46. *De gestis Pelagii*, 51, BA 21, p. 540.

47. S. 348A, 6, l. 84-85.

48. Fr. DOLBEAU, *art. laud.*, n. 1, p. 46, n. 59, a envisagé cette solution comme possible, malgré mes critiques. Sa position se fonde, en définitive, sur l'incertitude de la date proposée pour la *Lettre* 146. Sur l'importance de la découverte du *De natura*, voir l'étape (i) dans le *De gestis*, 47, cité n. 36.

Jérôme en Palestine⁴⁹. C'est aussi ne pas remarquer, en cherchant un post-scriptum imaginaire, qu'Augustin ou les *Gesta* officiels ont pris soin de nous transmettre la souscription qui, d'ordinaire, ne figure pas dans les minutes : « *Et alia manu* : Memor nostri incolumis Domino placeas, Domine dilectissime et desiderantissime ». Si Augustin voulait authentifier de sa main la mission d'Orose, il pouvait, certes, le faire à cet endroit. Mais, outre que la mission d'Orose s'accordait mal avec la lettre relativement vague qui précédait, on voit mal que le *De gestis* ou les *Gesta* n'aient pas cité la totalité d'une pièce à conviction, alors qu'on peut constater que cette souscription obéit à la perfection aux règles épistolaires, en reprenant les termes même de l'adresse.

Je crois donc que l'on doit distinguer deux lettres. Nous n'avons plus celle qui fut confiée à Orose, tout en connaissant sa fonction et son ton : « non notans eum litteris meis, sed exhortans ut audiret a presbytero quod mandavi. » L'autre est cette *Lettre* 146 dans le classement hérité des Mauristes. Cette lettre, je l'ai rappelé, ne nous a été transmise que par le *De gestis Pelagii* et la datation qui en a été proposée ne relève de rien d'autre que de la reconstruction historique du xvii^e siècle où cette lettre apparaît avec la première édition imprimée du *De gestis Pelagii* en 1611.

A la fin du xvii^e siècle, Tillemont, si souvent perspicace, mais dépendant ici de Jansénius auquel il renvoie en marge, situe la rédaction de la lettre de Pélage en Palestine et termine en disant : « elle peut être de l'an 413 ou environ. »⁵⁰. C'est l'opinion de la *Vita Augustini* des Mauristes⁵¹, – dont on connaît l'origine⁵² –, et c'est elle que l'on retrouve dans la note qui, dans leur édition, concerne l'*Epist.* 146 : « scripta circa an. 413 », avec l'indication de l'œuvre d'où la lettre est extraite⁵³. Goldbacher, tout en remaniant la chronologie des *Epist.* 137-146, propose l'année 412 ou 413 pour la

49. Augustin ignorait à coup sûr les discussions survenues à Jérusalem. Sans doute même ne pouvait-il prévoir que la rencontre de Pélage et de Jérôme devait tourner à un affrontement, si, comme on le répète de façon infondée, Jérôme et Pélage avaient eu des occasions de s'opposer à Rome ou depuis l'arrivée de Jérôme en Palestine. Sur ce point, voir mon art. « Pélage est-il le censeur inconnu de l'*Aduersus Iovinianum* à Rome en 393 ? », *RHE* 75, 1980, p. 525-557.

50. S. LENAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique...*, t. 13, *Vie de saint Augustin*, Paris, 1710, p. 666-667. Le renvoi à Jansénius se trouve dans la marge de la p. 666. De fait, JANSÉNIUS, *Augustinus seu doctrina sancti Augustini...*, *Liber primus : Historia de haeresi pelagiana*, Rouen, 1643, p. 6-7, transcrit la lettre d'Augustin et se livre à une reconstitution des plus contestables de l'itinéraire de Pélage vers la Palestine et de la datation de sa lettre à Augustin lors de son arrivée. H. NORIS, *Historia pelagiana...*, Padoue, 1673 (je cite l'édition de Louvain, 1702), p. 21 : 412 et suivant ; p. 24 : 413-414, avec transcription de la lettre d'Augustin.

51. Telle qu'on la trouve en *PL* 32, c. 439 (en particulier les titres du *Caput primum*) et c. 445 (§ 7).

52. Voir G. MADEC, « Les *Annales Augustiniennes*. Lenain de Tillemont et la *Vita S. Augustini* des Mauristes », in *Colloque pour le Troisième Centenaire de l'édition mauriste de saint Augustin*, Paris, 1990, p. 215-233.

53. *PL* 33, c. 596, n. a.

dernière⁵⁴. Cette datation a été la plus fréquemment adoptée par ceux qui se sont occupés de Pélage ou d'Augustin depuis un bon demi-siècle et ont formulé sur cette lettre toute sorte de jugements, sans savoir que cette date avait été légitimement contestée en 1954.

Je me contente pour l'instant de la liste des tenants de 412-413 : G. de Plinval en 1943⁵⁵, R. F. Evans en 1968⁵⁶, G. Bonner en 1972, 1990, 1992, 1996⁵⁷, J. N. D. Kelly en 1975⁵⁸, M.-F. Berrouard en 1981⁵⁹, B. R. Rees en 1988⁶⁰, et j'en oublie certainement⁶¹. Mais, dès 1949, semble-t-il, en 1954 de façon plus accessible, J. H. Koopmanns avait rapidement proposé la date de 410 dans une étude où il s'intéressait aussi – ou plutôt – à la date du concile de Carthage qui condamna Caelestius en 411⁶². Comme sa datation de ce concile a été contestée, à juste titre, par Fr. Refoulé⁶³, on a sans doute eu tendance à négliger aussi la première partie et la justesse de sa datation de la lettre⁶⁴. P. Brown y souscrit, mais en des termes qui semblent contenir une réserve⁶⁵. O. Wermelinger semble y faire allusion, sans citer ni la lettre, ni Koopmanns⁶⁶. Il faut attendre 1986, à ma connaissance, pour la voir réaffirmée

54. CSEL 58, p. 39 : « a. 412 aut 413 ».

55. G. DE PLINVAL, *Pélage, ses écrits, sa vie et sa réforme*, Lausanne, 1943, p. 214.

56. R. F. EVANS, *Pelagius, Inquiries and Reappraisals*, London, 1968, p. 80 et p. 153, n. 81.

57. G. BONNER, *Augustine and Modern Research on Pelagianism*, Villanova, 1970, p. 39, 55 ; Id., art. « Augustinus (Vita) », in *ALex I*, 1990, c. 544 ; Id., « Pelagianism and Augustine », *Augustinian Studies* 23, 1992, p. 40 ; Id., art. « Pelagius und Pelagianer Streit, in *TRE* 26, 1996, p. 178, l. 7 sqq.

58. J. N. D. KELLY, *Jerome, His Life, Writings and Controversies*, London, 1975, p. 310.

59. M.-F. BERROUARD, « L'exégèse augustinienne de Rom. 7, 7-25 entre 398 et 418, avec les remarques sur les deux premières périodes de la crise pélagienne », in *Rech. Aug.* 16, 1981, p. 129, n. 127.

60. B. R. REES, *Pelagius, A Reluctant Heretic*, Woodbridge, 1991 (paperback), p. 12.

61. Fr. DOLBEAU, *art. laud.*, p. 46, n. 59, se réfère uniquement à Evans.

62. J. H. KOOPMANN, « Augustinus' First Contact with Pelagius and the Dating of the Condamnation of Caelestius at Carthage », *Vig. Chr.* 8, 1954, p. 149-153 et surtout p. 150-151.

63. Fr. REFOULÉ, « Datation du premier concile de Carthage contre les Pélagiens et du *Libellus fidei* de Rufin », *REAug* 9, 1963, p. 41-49.

64. Un exemple : O. PERLER et J.-L. MAIER, *Les voyages de saint Augustin*, Paris, 1969, p. 300-301, qui connaissent, et critiquent, la datation proposée par Refoulé, ne font pas la moindre allusion à la datation du concile par Koopmanns, ni non plus à celle de la date de la *Lettre* 146.

65. P. BROWN, *La Vie de saint Augustin*, trad. fr., Paris, 1971, p. 408, n. 28-29.

66. O. WERMELINGER, *Rom und Pelagius*, Stuttgart, 1975, p. 36.

avec une certaine force par J. Den Boeft⁶⁷, qui, en citant son compatriote Koopmanns, s'intéresse, d'une part, à la réaction d'Augustin devant le mauvais procédé de Pélagé, d'autre part, au contenu de la réponse d'Augustin et de son commentaire dans le *De gestis Pelagii*⁶⁸.

Cette date de 410 me paraît s'imposer, que l'on regarde cette lettre pour elle-même⁶⁹ ou que l'on retrace cet échange dans le cadre des rapports qu'Augustin déclare avoir eus sur ou avec Pélagé avant 410, en 410, et entre 410 et 414. Mais, *supposons* que la lettre de Pélagé date de 412 ou 413, comme le pensaient Jansénius ou Noris, pourquoi, à cette date, écrirait-il à Augustin en parlant de sa bonne arrivée à tel ou tel endroit ? Aurait-il été averti de la condamnation de Caelestius, qui s'est empressé de quitter Carthage où il a été condamné à la fin de l'automne de 411 ? Quelle façon étrange de se rappeler au souvenir d'Augustin ! Et comment celui-ci, au moment où il a écrit plusieurs traités contre des disciples de Pélagé, ne serait pas, dans sa réponse, plus explicite et plus circonstancié, même si, au début de 412 encore, il a décidé de garder un certain respect pour le maître dont il n'a pas pu vérifier les propos et l'attitude qui lui sont prêtés⁷⁰ ? A fortiori en 413, où la discussion s'exacerbe, à Carthage au moins : au milieu de l'année, Aurelius ne demande-t-il pas à Augustin de prêcher sur le baptême des enfants et ne fait-il pas lire la *Lettre à Fidus* de Cyprien, avec l'intention de répondre à ceux qui essaient d'opposer la foi de l'Orient à celle de l'Église d'Afrique⁷¹ ?

Reviendrait-on en 411, et à l'arrivée même de Pélagé en Palestine ? Il est bien vrai que la lettre de Pélagé, en apprenant à Augustin qu'il était « sain et sauf avec les siens »⁷², faisait allusion à un voyage qu'il venait d'accomplir. Mais lequel ? Avait-il des raisons d'en avertir Augustin, qu'il n'avait pas vu lors de son passage à Hippone et qu'il n'avait qu'entrevu à Carthage durant les mois de mai-juin 411 ? Il était bien tard pour écrire une lettre de courtoisie et il est inutile – et injuste – de soupçonner chez lui à ce moment une attitude double. Les éloges qu'il faisait d'Augustin concernaient sa personne plus que son action ancienne ou récente, a fortiori l'évolution à Carthage des discussions

67. J. DEN BOEFT, « Augustine's letter to Pelagius », *Augustiniana Traiectiana*, Colloque international d'Utrecht (13-14 XI 1986), éd. J. DEN BOEFT et J. VAN OORT, Paris 1987, p. 73-87, particulièrement p. 74.

68. *De gestis Pelagii*, 51-53.

69. *Ibid.*, 52.

70. Rappelons que le livre III du *De peccatorum meritis et remissione* est une lettre à Marcellinus, comme Augustin le rappellera plusieurs fois. Celle-ci n'avait pas le même caractère public que les deux livres précédents. Ceci suffit à expliquer qu'à l'adresse même de Marcellinus, Augustin s'abstienne de toute attaque contre Pélagé. À la fin de 415, au moment où l'évêque garde encore sur Pélagé un silence officiel, il écrit à son ami Evodius, qui connaît très vraisemblablement Pélagé et ses idées, qu'il a écrit un livre contre l'hérésie pélagienne (*Epist.* 169, 13). On ne prendra pas cela pour un double discours, mais pour de la discrétion.

71. S. 294, le 27 juin 413, et *De gestis Pelagii*, 25.

72. *De gestis Pelagii*, 51 : « certum faciendo de sua salute ac suorum » = *Epist.* 146, 1 : « certum facere de salute uestra ». Les *sui* sont vraisemblablement les disciples de Pélagé.

sur le baptême des enfants dont Augustin lui-même dira qu'il ne leur avait pas prêté grande importance sur le moment et qu'il les avait même ensuite oubliées⁷³. Pélage n'avait pas non plus de raison d'informer alors Augustin, qui ne lui avait pas accordé grande attention à Carthage, de la bonne conclusion d'un voyage qu'il avait effectué « avec les siens », sans même avoir pris congé de lui en cette même Carthage.

Ne vaut-il donc pas mieux penser à une autre traversée ? Celle qui, en 410, a amené Pélage et les siens à Hippone, à un moment où Augustin était absent de la ville ? Il était normal pour un réfugié de marque d'informer l'autorité épiscopale du lieu, quelle qu'elle fût, de sa présence en sa cité. La lettre était de pure politesse, mais d'une politesse qui parut quelque peu excessive à Augustin, qui avait ses raisons de ne pas lire le billet au premier degré. Inversement, Pélage pouvait, en majorant les manifestations d'estime, chercher à montrer qu'il avait dépassé le moment d'irritation qu'il avait connu au temps où on lisait devant lui le livre X des *Confessions*.

En 410, en effet, Pélage et Augustin, sans s'être jamais rencontrés, n'étaient pas des inconnus l'un pour l'autre. Le *De gestis Pelagii* en donne, en 416/417, un premier témoignage que nous avons entendu, et qui concerne une époque plus ou moins antérieure à 410⁷⁴. Le fait qu'Augustin n'ait vraiment raconté – et incidemment – qu'en 427 l'épisode de la lecture des *Confessions* ne doit pas faire penser qu'il n'ait été que tardivement renseigné sur l'éclat provoqué par Pélage devant un évêque ami d'Augustin⁷⁵. On a vu un certain temps en cet évêque Paulin de Nole⁷⁶, à cause des relations qu'il entretenait avec les deux parties, en ayant tendance soit à reculer l'épisode à une époque où Paulin était devenu évêque, c'est-à-dire pas avant 408, soit à considérer qu'Augustin, tout en songeant à Paulin, avait commis un certain anachronisme, en ne tenant pas compte du fait que Paulin n'était pas encore évêque lorsque cette scène eut lieu. A. Solignac a proposé un autre nom d'évêque, celui d'Evodius, qui se trouvait bel et bien à Rome en 404-405 au moment où le livre X des *Confessions* était tout récent⁷⁷. Pour bien des raisons⁷⁸, je crois cette candidature beaucoup plus plausible que celle de Paulin, à quelque date qu'on lui fasse rencontrer Pélage, à Rome ou à Nole⁷⁹.

73. *De peccatorum meritis et remissione*, 3, 6, 12.

74. Voir *supra*, n. 36 : étape (b).

75. *De dono perseuerantiae*, 20, 53, BA 24, p. 730.

76. P. COURCELLE, *Les Confessions de saint Augustin dans la tradition littéraire*, Paris 1963, p. 580, et n. 2 ; p. 592-593, suivi, d'abord avec une certaine réserve, par P. BROWN, *La Vie de saint Augustin*, p. 408 et n. 24, mais moindre ensuite ; Id., « The Patrons of Pelagius », *JThS* 21, 1970, p. 59, et n. 4. Sur l'*Epist.* 186 à Paulin, voir la III^e partie.

77. A. SOLIGNAC, « Autour du *De natura* de Pélage », in *Valeurs dans le Stoïcisme. Du Portique à nos jours, Mélanges en l'honneur de M. le Doyen Spanneut*, Lille, 1993, p. 181-192, particulièrement p. 182.

78. Voir déjà mon art. « La date du *De natura*... », *REAug* 36, 1990, p. 283, n. 178.

79. Paulin va tous les ans à Rome, au mois de juin. Mais des Romains viennent à Nole, entre autres pour la Saint-Félix en janvier.

De toute façon, en 410, Augustin possédait un certain nombre d'informations, même non vérifiées, sur la personne de Pélage et sur l'enseignement qui lui était prêté. Le *De gestis* retrace, on l'a vu, les étapes de l'information d'Augustin : d'abord, une renommée, plus qu'honorable, concernant l'homme et sa vie (a) ; ensuite, une rumeur qui « commence » à lui parvenir en Afrique, selon laquelle Pélage argumente « contre la grâce de Dieu » (b). Augustin a plusieurs informateurs, qu'il déclare dignes de foi. Il ne précise cependant pas si ces informateurs se confirment l'un l'autre la même année ou, si cette *fama*, qui « commence à se répandre », a elle-même été confirmée à plusieurs reprises, à partir d'un moment qui n'est pas précisé. L'évêque d'Hippone passe ensuite dans son récit à l'année 410 et à l'arrivée de Pélage dans sa ville durant son absence (c). S'il demande « aux siens » comment Pélage s'est comporté durant son court séjour dans sa cité, et s'il apprend que le Romain n'a pas parlé contre la grâce de Dieu, cela montre bien que lui-même au moins, mais son entourage aussi sans doute, sont en éveil⁸⁰.

Mais, à ce moment, comme il le signale (b), Augustin n'avait en mains aucun ouvrage de Pélage. La controverse avec les Donatistes s'interposant de manière brûlante, il lui faudra attendre le début de 412 pour qu'il découvre, on ne sait comment, le *Commentaire* sur saint Paul⁸¹, et la fin de 414, pour que Timase et Jacques lui remettent, en certifiant son origine, le *De natura* de leur ancien maître, traité qui va le renseigner de façon sûre et définitive, sur les conceptions de Pélage⁸². Je ne m'étends pas ici sur la différence entre les deux ouvrages qui offraient l'immense avantage de représenter pour Augustin, non plus une *fama*, des propos prêtés à autrui et éventuellement déformés, ne serait-ce que parce qu'ils étaient tirés de leur contexte, mais un texte mûrement réfléchi et fortement élaboré, qui couvrait une certaine étendue, présentait un système cohérent et répondait précisément à des objections qui lui avaient été faites à propos de son enseignement sur la grâce⁸³. Je fais seulement remarquer que le seul passage du *Commentaire de l'Épître aux Romains* qu'ait cité

80. On pensera naturellement qu'Augustin a trouvé la lettre de Pélage au retour de son absence à la campagne et, qu'à la lecture de la lettre, il a, directement ou indirectement, essayé de connaître les activités de Pélage en sa ville.

81. De même que beaucoup de choses nous échappent dans l'attitude de Marcellinus, dans la manière dont il est informé de certains points, tandis qu'il en ignore d'autres, de même nous ne savons pas qui a remis à Augustin tout ou partie, non seulement du *Commentaire de l'Épître aux Romains* de Pélage – dont il ne retiendra pourtant que ce qui concerne *Rom 5, 12* –, mais aussi celui de la *Première Épître aux Corinthiens*, d'après le *De peccatorum meritis*, 3, 12, 21. N'avait-il en mains qu'un dossier d'extraits ? Je rappelle que 1 Cor 7, 14 constitue un texte sensible et que Rufin le Syrien s'en est servi : voir mon art. « Sur un prétendu fragment d'un traité perdu de Tertullien chez Jérôme (*Epist.* 85, 5) : les enfants des chrétiens *candidati fidei* », in *Hommage à René Braun, Autour de Tertullien*, 2, Nice, 1990, p. 161-176, particulièrement p. 162-164. Dans le *De gestis Pelagii*, 39, en 416/417, Augustin cite un passage du *Commentaire* sur Rom 9, 16 « attribué à Pélage ».

82. Voir la fin du texte cité n. 36 : étape (i).

83. Voir ce qui est dit de l'*invidia* dont Pélage souffrait à Rome à cause de son enseignement sur la grâce, n. 36, étape (i), début : « unde iam grandi invidia laborabat ».

Augustin en 412 était censé représenter la pensée d'un autre (Caelestius)⁸⁴, et qu'il concernait, d'abord et avant tout, la transmission de la faute d'Adam, tandis que le *De natura* célébrait les capacités humaines, quitte à s'inscrire en faux, au moins en passant, contre l'idée d'une corruption essentielle de la nature humaine⁸⁵.

Si nous revenons en 410, où Augustin n'avait de Pélage et de sa pensée qu'une connaissance indirecte, il ne pouvait, en admettant même que ses informations orales aient été multiples et renouvelées, se permettre de mettre en cause une personne qu'il n'avait pas lui-même entendue et dont il n'avait encore rien lu. Lorsque Pélage prit – accidentellement, en quelque sorte – l'initiative de lui témoigner ses civilités, Augustin s'en tint à un registre analogue. Mais on ne s'étonnera pas, contrairement à certains Modernes qui n'ont cherché à expliquer l'attitude d'Augustin en 415 que par des considérations personnelles⁸⁶ ou sociales⁸⁷, qu'il ait pu peser ses mots. Ni plus ni moins cependant qu'à l'accoutumée. C'est ce qu'il me faut maintenant montrer.

III. – LA PREMIÈRE LETTRE D'AUGUSTIN À PÉLAGE

En « relisant » cette *Lettre* 146 d'Augustin et son commentaire dans le *De gestis*, j'imiterai pour une part J. Den Boeft⁸⁸, mais pour proposer une autre lecture que la sienne. À travers lui, cependant, je vise également, si on me permet ce terme d'apparence beaucoup trop polémique, plusieurs des auteurs dont il a relevé les appréciations contradictoires du billet d'Augustin⁸⁹, mais surtout R. F. Evans dont il semble avoir adopté les doutes sur la sincérité et la mémoire d'Augustin⁹⁰.

84. *De peccatorum meritis et remissione*, 3, 2, 2 ; 3, 2, 4 ; 3, 3, 6. C'est ARNOBE LE JEUNE, *Praedestinatus*, II, 88, qui précise l'identité de l'auteur, Caelestius. Or il connaissait bien les ouvrages de Pélage.

85. *De natura et gratia*, 21, 23, BA 21, p. 282-284.

86. Ce serait parce que Pélage le citait lui-même dans son *De natura* comme une autorité – et le rangeait par le fait parmi ses partisans – qu'Augustin aurait réagi par son *De natura et gratia* ! Voir mon art. « La date du *De natura*... » (*supra*, n. 36), p. 279 et n. 154.

87. Augustin aurait craint de blesser les protecteurs de Pélage à Rome et ailleurs (à Carthage : Volusien, à Thagaste : Pinien et Mélanie). Ainsi P. BROWN, « The Patrons of Pelagius... » (voir *supra*, n. 76), p. 54. Augustin ne prendra cependant pas de gants en s'adressant à Proba et Juliana au sujet de la *Lettre à Démétriede* de Pélage, pas plus qu'auprès de Mélanie et Pinien, lorsqu'ils auront rencontré Pélage à Jérusalem en 417...

88. Dans son art. cité n. 67. J'approuve tout à fait sa référence aux règles épistolaires de l'époque.

89. *Ibid.*, p. 74. Je peux ajouter au moins de Plinval (p. 214) : « en lui répondant, un peu sèchement d'ailleurs ».

90. *Ibid.*, p. 80 et n. 18 où Evans est cité et suivi.

Je ne m'arrête pas ici sur le bel exemple d'abus de correspondance qu'il a découvert chez Cicéron, ni sur le repérage des règles épistolaires effectivement respectées – ici comme ailleurs – par Augustin, mais sur le commentaire quelque peu sceptique, sinon ironique, qu'il donne de la lettre elle-même et de sa présentation dans le *De gestis Pelagii*, six ans plus tard. L'une de ses notations les plus remarquables concerne l'ordre dans lequel Augustin opère⁹¹. En effet, celui-ci commente peu à peu son texte – et par là, à n'en pas douter, influence son lecteur – avant de citer l'ensemble de sa lettre. De façon très habile aussi, peut-on penser, il réserve un dernier développement au commentaire de sa souscription autographe, dans laquelle il donne grande importance à l'optatif par lequel il a exprimé le souhait que Pélagie plaise à Dieu : *Placeas Deo*. Mais Augustin n'attire pas l'attention, comme me semble le dire J. Den Boeft, sur le fait qu'il a donné la première place à la grâce dans cette opération⁹², mais bien sur le fait qu'il a gardé un équilibre, en donnant leur place respective à la grâce et au libre arbitre⁹³.

Tant de virtuosité ou de sous-entendus dans un texte apparemment de simple courtoisie paraissent difficilement vraisemblables à J. Den Boeft, et avant lui à R. F. Evans. Dans l'analyse qu'il donne des différentes parties de la réponse d'Augustin, il apporte, en contrepoint, des parallèles pris à l'ensemble de la correspondance d'Augustin, sous lesquels il faudrait deviner autant de subtilité si l'on voulait penser que, dès 410, Augustin a glissé tant de choses sous chacun de ses mots ou sous chacune des formules qui relèvent pourtant du cérémonial épistolaire. Sans refuser le moins du monde l'apport indéniable de son étude, il me semble qu'on peut, d'une part, la compléter, en relevant des points qu'il n'a pas traités, d'autre part, la contester, en utilisant certains même des textes avancés ici ou là, avant de rappeler, à nouveau, qu'en 410 déjà, ce qui n'est jamais évoqué dans cette étude, Augustin disposait de renseignements sur Pélagie qui, pour n'avoir pu encore être vérifiés, ne pouvaient que l'inciter à surveiller son langage.

Je ne reprends pas l'excellent commentaire technique que J. Den Boeft donne de l'adresse de la lettre, et de sa reprise dans le corps de la lettre, puis dans la souscription⁹⁴. J'attire cependant l'attention sur le terme de *frater* utilisé trois fois par Augustin et qui sonne comme un point d'orgue⁹⁵. Pélagie

91. *Ibid.*, p. 79.

92. *Ibid.*, p. 79, suite.

93. Augustin souligne que sa formulation, de quelque manière qu'on l'interprète, maintient à la fois la grâce et le libre arbitre (*De gestis*, 53).

94. *Ibid.*, p. 77-78.

95. « Domino dilectissimo et desiderantissimo *fratri* Pelagio Augustinus in Domino salutem » ; « domine dilectissime et desiderantissime *frater* » ; « memor nostri incolumis Domino placeas, domine dilectissime et desiderantissime *frater*. » Dans le *De gestis*, Augustin ne commente que le *desiderantissimus*. J. Den Boeft, p. 78, estime qu'Augustin ne peut pas dire, en 410, qu'il désire rencontrer Pélagie. Mais jamais il ne prend en compte, fût-ce en citant le texte, la déclaration du *De gestis*, 46, selon laquelle l'évêque « désirait connaître de la bouche de Pélagie (*ab ipso*) ou d'un de ses livres » une assertion qui correspond à la *fama* dont il avait eu vent, un certain temps au moins avant que Pélagie ne débarque à Hippone.

est un laïc⁹⁶. Comme tel, il est pour Augustin un *filius*⁹⁷. Pourquoi donc le gratifier du titre de *frater* ? En tant que chrétien ? Bien plutôt en tant que moine⁹⁸, comme Augustin⁹⁹. Il est de règle pour l'évêque de se mettre au niveau de son correspondant lorsqu'il s'agit d'un simple clerc ou d'un moine-clerc. Augustin, l'a-t-on remarqué ?, ne met pas en avant son titre d'évêque. En respectant cette règle à l'égard de Pélage, il n'a pas l'arrogance que l'on prête volontiers à Orose, qui, à Jérusalem en juillet 415, conteste la manière dont Pélage s'assied au milieu d'une assemblée de clercs¹⁰⁰. Grave manquement aux préséances, souligné par le prêtre qu'est Orose ! Augustin, lui, écrit à Pélage, rappelons-le, « familiariter ... tamquam seruo Dei ».

Augustin n'avait pas lu La Rochefoucauld, selon lequel le refus des louanges cache un désir d'être loué deux fois... Sa lettre tient gré à Pélage cependant de ses bons sentiments à son égard¹⁰¹. Augustin n'a guère commenté ce passage dans le *De gestis*. Je signale au moins une ressemblance avec le *De natura et gratia*. D'une manière analogue à celle dont il usera à Diospolis, Pélage avait, à la fin de son *De natura*, cité plusieurs extraits d'auteurs dont il faisait ses garants. Parmi lesquels, on l'a vu, un texte d'Augustin lui-même. À son sujet, Augustin commence par dire : « Je ne dois pas me montrer ingrat (envers celui qui m'a jugé digne de figurer parmi ces autorités) et je ne voudrais pas que, par une affection trop amicale à mon égard (*familiariore affectu*), s'égarer celui qui m'a décerné cet honneur. »¹⁰² Notons cette manifestation d'amitié qui risque d'égarer le jugement. La remarque n'a en soi rien d'original. Il faudrait prêter à Augustin beaucoup d'hypocrisie pour ne pas avoir voulu percevoir ce qui pouvait être, sinon apparaître, de la part de Pélage, comme une manière de le mettre en contradiction avec lui-même en citant un texte antérieur aux *Confessions*. Augustin ne semble avoir rien senti de tel ni dans la lettre de Pélage où celui-ci l'avait « loué avec beaucoup de bienveillance »¹⁰³, ni dans le *De natura*, à propos duquel, on vient de le voir, il refusait de se montrer

96. Augustin rappelle plusieurs fois que Pélage n'est qu'un laïc.

97. À la limite, comme Celer (*Epist.* 56-57), Pammachius, non encore « converti » (*Epist.* 58), Castorius (*Epist.* 69), Caecilianus (*Epist.* 86), Florentinus (*Epist.* 114)...

98. Augustin rappelle que l'hérésie contre la grâce est le fait d'un moine, non d'évêques ou de prêtres, c'est-à-dire de responsables de la doctrine chrétienne (voir p. ex. *De gestis*, 61).

99. Bien entendu, Augustin ne réserve pas le terme *frater* aux moines. Ses collègues évêques, prêtres ou diacres ont droit au même titre. Mais les *fratres* de Bethléem ou de Capraria ou d'Hippone même, sont principalement des moines. Lui-même, tout évêque qu'il fût, est resté un *seruus Dei*.

100. OROSE, *Liber apologeticus*, 4, 1, CSEL 5, p. 607, l. 22-p. 608, l. 1. Mais, respectueux d'autrui, Augustin dans le S. 348A, 6, parlant de la mission confiée à Orose à l'égard de Pélage, déclare : « non notans eum litteris sed audiret a presbytero quod mandavi ».

101. *Epist.* 146 : « ... etsi in me non agnosco praeconia de me tua quae tuae benignitatis epistola continet, beneuolo tamen animo erga exiguatatem meam ingratus esse non possum... »

102. *De natura et gratia*, 61, 71, BA 21, p. 382.

103. *Epist.* 146 : voir n. 101.

ingrat. La restriction d'Augustin manifeste plutôt son sentiment habituel d'humilité et la mise en garde qu'il adresse à ses destinataires ou à ses lecteurs, qui le croient plus parfait qu'il n'est ou qu'il ne se connaît. Il n'est pas nécessaire de faire appel au genre épistolaire de l'admonestation¹⁰⁴ pour expliquer le « simul admonens ut *potius ores pro me* » de la lettre, ni le « *petiui ab eo ut pro me oraret ... , ut eum sic admonerem...* » et la suite du commentaire dans le *De gestis*¹⁰⁵. Cette demande de prières n'est pas rare dans la correspondance d'Augustin¹⁰⁶.

Au sujet du *desiderantissimus*, jugé « completely unbelievable »¹⁰⁷, et que j'ai justifié plus haut, J. Den Boeft fait appel à la lettre (186) d'Augustin à Paulin de Nole en 417, dans laquelle il retient principalement la partie du texte où Augustin déclare qu'il fut un temps où il aimait Pélagie comme quelqu'un qui lui paraissait être orthodoxe, « quia nobis rectae fidei uidebatur ». Selon lui, un tel jugement ne peut correspondre à l'état d'esprit d'Augustin en 410 et suppose « a very human readjusting of the memory, for at that time the Pelagian danger was not yet perceived by the bishop »¹⁰⁸. Malheureusement, J. Den Boeft ne cite jamais le début du texte du *De gestis* où l'évêque d'Hippone a raconté comment il avait connu la *fama* selon laquelle Pélagie « disputait contre la grâce de Dieu » avant que Pélagie n'arrive à Hippone en 410¹⁰⁹. De cette *fama* il est question aussi dans l'*Epist.* 186, 1, et elle a duré *aliquamdiu*.

Mais c'est ici R. F. Evans qui se récrie. Je cite d'abord le texte d'Augustin à Paulin qui suit de près le texte cité par J. Den Boeft : « Nam, cum hoc [le fait que Pélagie a des opinions hostiles à la grâce] de illo [Pélagie] *aliquamdiu fama iactaret*, non utique facile credendum fuit – solet quippe fama mentiri – ; sed propius ut crederemus accessit quod librum quendam [*De natura*] eius ea prorsus persuadere molientem ... legimus, traditum nobis a famulis Dei [Timase et Jacques] »¹¹⁰. Selon Evans, il y a contradiction entre le refus de croire à la rumeur, telle que l'évoque l'*Epist.* 186, 1 et le fait qu'Augustin dise qu'il aimait Pélagie « comme quelqu'un qui lui paraissait orthodoxe »¹¹¹. Aucune de ces deux déclarations ne serait convaincante. Il me semble au contraire que les deux affirmations de la lettre et celles du *De gestis* sont d'autant plus facilement concordantes et articulées qu'elles sont écrites à peu de

104. *Art. laud.* (n. 67), p. 80.

105. *De gestis Pelagii*, 51, *BA* 21, p. 542 : « talia quaedam in me bona multum benigne que laudauerat... »

106. Voir, par ex., l'*Epist.* 145, 8, *CSEL* 44, p. 273, l. 9-16.

107. *Art. laud.*, p. 78.

108. *Ibid.*, p. 78.

109. *De gestis Pelagii*, 46 : voir *supra*, n. 36, étape (b).

110. *Epist.* 186, 1, *CSEL* 57, p. 45, l. 17-p. 46, l. 2. Cf. *De gestis*, 47 : voir *supra*, n. 36 : étape (i).

111. R. F. EVANS, voir *supra*, n. 56, p. 80-81.

distance l'une de l'autre, dans le *De gestis* d'abord, dans l'*Epist.* 186 d'autre part, et que, de part et d'autre, la précaution de ne pas croire trop vite la rumeur n'a plus de raison d'être lorsque le *De natura* lui arrive entre les mains. La présomption d'innocence peut alors disparaître.

Augustin néanmoins continuera à ne pas nommer Pélage, pour lui donner la possibilité de découvrir, puis de rejeter son erreur. Cela suffit, me semble-t-il, pour écarter l'opinion, qu'Evans emprunte à Loofs, d'une réaction d'Augustin due à sa mise en cause par Pélage dans son *De natura*¹¹². S'il y a eu changement de sentiment chez Augustin à l'égard de Pélage, celui-ci ne s'est partiellement produit que devant l'attitude fuyante ou arrogante de Pélage en 416 et à nouveau en 418, lorsqu'il eut à mettre en garde Pinien et Mélanie contre l'obscurité volontaire maintenue par Pélage sur le fond de sa pensée.

La manière d'agir d'Augustin, comme sa façon d'écrire, si on y ajoute sa connaissance de certains faits et sa volonté de les éclaircir, ne s'opposent donc pas, tant s'en faut, à ce que la lettre écrite à Pélage à l'automne 410 ait été soigneusement pesée et qu'elle ait pu être conçue de manière à faire réfléchir ou réagir Pélage. Celui-ci ne semble pas avoir senti ou saisi l'ouverture. De son côté, Augustin fut, dans les mois qui suivirent, trop accaparé par la controverse donatiste, qui engageait la vie de toute l'Église d'Afrique. Pélage, il est vrai, n'était qu'un moine sans mandat, et ceux qui discutaient à Carthage contre le baptême des enfants, des gens sans autorité, comme il le dira à Marcellinus, lorsque celui-ci l'interrogera, la conférence terminée¹¹³.

La controverse donatiste peut justement fournir une excellente preuve de l'attention avec laquelle Augustin compose ses lettres, mais aussi saper la thèse de J. Den Boeft. Dans ses documents annexes¹¹⁴, celui-ci cite, sans l'avoir beaucoup utilisé dans son étude¹¹⁵, le début de la célèbre lettre à (l'évêque donatiste) Maximinus, par laquelle Augustin inaugure, ou peu s'en faut, son action contre les Donatistes dans sa région d'Hippone. Le jeune prêtre qu'il est encore – mais le rhéteur rompu au canon épistolaire qu'il est toujours – commence par justifier l'adresse aimable qu'il utilise. Il veut éviter que Maximinus, ou quelque lecteur de sa lettre, ne fasse erreur sur le sens des termes qu'il emploie, à savoir : « *Domino dilectissimo et honorabili fratri Maximino Augustinus presbyter ecclesiae catholicae in Domino salutem.* »¹¹⁶ Chacun des termes va être commenté et ce, non pas six ou sept ans après le texte initial comme pour l'*Epist.* 146, mais avant même le corps de la lettre... Augustin donne donc à tous les mots de son adresse un sens chrétien, mais tel que Maximinus ne puisse s'en prévaloir comme d'une reconnaissance par Augustin de

112. *Ibid.*, p. 82-86 et 70-71.

113. *De peccatorum meritis et remissione*, 3, 6, 12, CSEL 60, p. 139, l. 10-16.

114. *Art. laud.* (n. 67), p. 83-84.

115. *Ibid.*, p. 81.

116. *Epist.* 23, CSEL 34, 1, p. 63-64.

son titre d'évêque ou de sa fonction. Pour prévenir toute erreur et toute utilisation abusive, il écrira explicitement : « pour moi, tu n'es pas évêque. »¹¹⁷ À comparer le commentaire de cette adresse de la *Lettre* 23 et celui de la *Lettre* 146 plus de quinze ans plus tard, on peut trouver que le dernier est moins subtil que le premier. Mais tous deux procèdent bien du même esprit. On trouve aussi dans le corps de la *Lettre* 23 le souci de la vérité toute nue qui habita Augustin au long de sa carrière ecclésiastique.

La correspondance entre Augustin et Pélage fut donc déséquilibrée. Pélage prit l'initiative en 410 en arrivant à Hippone, où il n'eut pas la chance de rencontrer Augustin. Celui-ci, sans vouloir demander des comptes à Pélage, dont il avait appris divers propos, lui répondit un mot affable, où il référerait à Dieu les qualités dont le moine le crédait, en lui demandant de prier Dieu pour lui. N'était-ce pas un rappel indirect du « Da quod iubes et iube quod des » des *Confessions* ? Pélage n'avait pas l'esprit si fin ni si profond. Il utilisera simplement ce billet – ni froid ni enflammé, ni sec ni expansif – comme un témoignage d'estime. À y bien réfléchir, un évêque occupé comme l'était Augustin, était-il tenu de répondre à un visiteur de passage qui s'en était si vite allé ? Le fait même pour l'évêque de répondre, et en des termes honorables, témoignait d'une bienveillance que l'on souhaiterait toujours rencontrer dans l'Antiquité – pour ne pas parler de nos jours.

Il n'y a pas de raisons de penser que le ton de la lettre confiée à Orose ait été moins affable. Augustin, en tout cas, le déclare¹¹⁸, pour bien montrer que Pélage ne pouvait prendre excuse du ton de cette lettre pour ne pas lui répondre : « non notans litteris meis, sed exhortans... » Mais Pélage pouvait trouver qu'Orose, qu'Augustin lui envoyait comme interlocuteur, était chargé d'une mission qu'il ne pouvait accepter ou qu'Orose avait mal remplie. Le prêtre espagnol devenait en quelque sorte *persona non grata*. À cela s'ajouta le sentiment que les attaques, de la part d'Orose ou de Lazare et Heros, provenaient autant de Bethléem que d'Afrique. Comme la réunion de Diospolis se trouva tourner à son avantage, il n'était plus question pour Pélage de répondre à Augustin, même si – ou parce qu'il – avait utilisé la lettre de 410, et non celle de 415 qui introduisait Orose.

Augustin ne connaissait pas le procédé employé par Pélage quand, au début de 416, il écrivait à nouveau à celui-ci, mais sur un autre ton, par l'intermédiaire du moine Luc¹¹⁹. Pas davantage, semble-il, lorsqu'il réfuta la *chartula defensionis* de Pélage dans la lettre dont il confia l'acheminement au

117. *Ibid.*, 34, 1, p. 64, l. 2-3.

118. S. 348A, 6 (l. 84-85 : texte cité plus largement au début de ce mémoire).

119. *Epist.* 19*, 4 (texte cité *supra*, n. 19).

pape Innocent¹²⁰. C'est la seule des quatre lettres dont le ton ne soit pas précisé. Il n'est pas difficile de deviner qu'il fut moins aimable que celui de la première lettre, en 410, notre *Ep.* 146, la seule qui soit parvenue jusqu'à nous et qui, dans sa brièveté même, est un beau spécimen des capacités d'Augustin à couler dans des formes anciennes une pensée à la fois délicate et subtile¹²¹.

Yves-Marie DUVAL

RÉSUMÉ : Nous avons la trace de quatre lettres d'Augustin à Pélage et le texte d'une seule. Celle-ci, conservée par le *De gestis Pelagii* (et devenue l'*Ep.* 146 de la Correspondance d'Augustin), a été écrite en 410 – et non en 412 ou 413 comme on l'écrit le plus souvent – en réponse à une lettre de courtoisie déposée par Pélage lors de son arrivée à Hippone, à un moment où l'évêque était absent de sa ville. La fine réponse d'Augustin se comprend sans peine quand on sait, comme il le racontera en 416/7, qu'il a déjà, avant 410, entendu parler des discussions que le moine a tenues à Rome « contre la grâce de Dieu » et contre les *Confessions*.

120. *Epist.* 177, 15 (texte cité *supra*, n. 29).

121. Lorsque j'ai remis le texte de cet article, j'ai appris que paraissait dans le même fascicule la découverte par Fr. Dolbeau, d'un ms plus ancien du *S.* 348A : « Un second manuscrit complet du *Sermo contra Pelagium* d'Augustin (*S.* 348A augmenté) », *supra*, p. 353-361.